

bibliothèques départementales de prêt, par l'utilisation de normes informatiques interoperables et la création d'un plan national de numérisation. Depuis le rapport Racine de 2009, un groupe de travail réunissant une dizaine de professionnels des bibliothèques est chargé d'établir des préconisations sur sa mise en œuvre, avec de nouvelles propositions le cas échéant. Comment organiser la conservation numérique dans les bibliothèques ? comment les grandes peuvent-elles être force d'appui des petites ? quelles ressources numériques, à quelles conditions, et dans quel cadre juridique ? comment évaluer l'activité numérique des bibliothèques, avec quels indicateurs ?, telles sont les principales questions. Un premier rapport d'étape sera disponible en ligne d'ici trois mois.

Proposition 13 : "Rénover les outils de connaissance de l'activité des bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure évaluation de leurs activités."

Activité réglementaire depuis 1969, l'observation des bibliothèques a connu de nombreuses évolutions, pour s'adapter aux mutations des bibliothèques. Les questionnaires ont été renouvelés et il s'agit désormais de s'adresser à toutes les bibliothèques, via les BDP notamment (et donc de passer de 4 000 établissements enquêtés à 17 000 environ). La restitution doit également être renouvelée : un réservoir de données sera mis à disposition avec des indicateurs INSEE (population, chômage, etc.), des outils cartographiques... Un nouveau site, l'Observatoire de la Lecture publique, sera présenté au Salon du Livre de Paris en mars 2012 et rapidement accessible en ligne. Ce chantier, dit prioritaire, devra permettre d'améliorer les délais de restitution.

Proposition 14 : "Proposer aux collectivités territoriales un système d'information partagé pour l'observation des politiques du livre et de la lecture."

Ce chantier difficile affiche un bilan décevant, car un système partagé est impossible à mettre en place dans bon nombre de Régions. C'est un vrai problème pour la librairie ou la vie littéraire. Cette proposition sera vraisemblablement abandonnée.

Le plan de développement de la lecture a donc connu des avancées comme des empêchements. À suivre...

.....
www.ddm.gouv.fr
 (rubrique Livre et lecture > Actualités)

Bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants : enquête 2011

L'Agence régionale du Livre Paca a entamé au printemps 2011 une enquête visant à mieux connaître les bibliothèques des communes de plus de 10 000 habitants. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont voulu y répondre.

Méthodologie

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 83 villes comptent plus de 10 000 habitants, pour une population globale de 3 446 358 sur les 4 815 229 du territoire (source Insee 2006).

Ont été écartées de notre étude, les collectivités n'ayant pas de bibliothèque ou ayant une bibliothèque associative sans conventionnement (type Bibliothèque pour Tous), soit 9 au total : La Londe-les-Maures (10 039 habitants), Monteux (10 704), Roquebrune-Cap-Martin (13 067), Ollioules (13 400), Beausoleil (13 416), La Crau (15 798) L'Isle-sur-la-Sorgue (18 015), Saint-Laurent du Var (30 076) et Six-Fours-les-Plages (34 325).

5 établissements n'ont pas répondu au questionnaire (Carpentras, La Seyne-sur-Mer, Manosque, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Saint-Raphaël), et 1 a répondu partiellement (Avignon) – nous n'avons pas pu exploiter sa réponse. Quant à elle, la commune de Trets a inauguré un nouvel établissement fin 2011, ce qui explique son absence de réponse.

Pour les EPCI (Établissements publics de Coopération intercommunale) regroupant plusieurs villes de plus de 10 000 habitants, les données des communes concernées ont été agrégées.

64 établissements (couvrant 67 communes, soit une population de 3 031 668 habitants) ont répondu au questionnaire d'enquête.

Le but de cette présentation est de donner une vision globale de la lecture publique des villes de plus de 10 000 habitants ; il convient de prendre en compte une marge d'erreur, – les réponses étant basées sur du déclaratif et pouvant être évolutives –, et de ne pas oublier que chaque établissement possède ses particularités.

Mode de calcul du niveau des bibliothèques (ces critères s'entendent comme des minimas) :

Les bibliothèques de niveau 1 correspondent aux normes et recommandations de l'État :

- 2 € de crédits d'acquisition par habitant,
- ouverture hebdomadaire : 12 heures,
- surface : 0,07 m² par habitant (minimum de 100 m²),
- 1 agent de catégorie B filière culturelle pour 5 000 habitants,
- 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants.

Les bibliothèques de niveau 2 :

- 1 € de crédits d'acquisition par habitant,
- ouverture hebdomadaire : 8 heures,
- surface de 0,04 m² par habitant (minimum de 50 m²),
- un salarié qualifié.

Les bibliothèques de niveau 3 :

- 0,50 € de crédits d'acquisition par habitant,
- ouverture hebdomadaire : 8 heures,
- surface de 0,04 m² par habitant (minimum de 25 m²),
- bénévoles qualifiés.

Statut (64 réponses)

- 59 établissements (soit 92 %) sont municipaux (dont un géré par une association conventionnée : Villeneuve-Loubet)
- 5 sont intercommunaux pour 8 communes de plus de 10 000 habitants : Fos-sur-Mer, Istres et Miramas pour le SAN Ouest Provence ; Antibes, Sophia-Antipolis pour la CASA, Cavailon pour Provence Luberon Durance ; Digne-les-Bains pour la Communauté des Trois Vallées ; Draguignan pour la Dracénie.
- Plusieurs établissements intégreront prochainement un EPCI : citons Pertuis, Villeneuve-Loubet, Vallauris.

Personnel (61 réponses)

- Le total des emplois de notre étude est de 1 522 Équivalent Temps Plein (ETP), soit une moyenne de 1 ETP pour :
 - environ 2 000 habitants,
 - et environ 80 m².

92 % des équipements ont un effectif inférieur à 50 ETP :

- 30 ont moins de 10 ETP,
- 19 ont entre 10 et 29 ETP,
- 7 ont entre 30 et 49 ETP.

8 % des équipements (soit 5 structures) comptent plus de 50 ETP.

Les effectifs les plus importants se trouvent dans les bibliothèques de Marseille (289), Nice (182) et Aix-en-Provence (101), respectivement 1^{er}, 2^e et 4^e villes en nombre d'habitants ; pour Toulon, 3^e ville de la région, l'effectif n'est que de 38.

On retrouve également dans cette tranche haute les EPCI SAN Ouest Provence (145) et CASA (70). À noter que les 145 ETP du SAN Ouest Provence sont répartis dans l'ensemble du réseau, donc également dans des communes de moins de 10 000 habitants (15 % de la population de ce territoire).

Toutefois, ces chiffres sont à moduler au regard du nombre d'habitants : par exemple 1 ETP pour 2 900 habitants à Marseille, 1 pour 1 900 à Nice, qui concentrent à elles seules près de 65 % de la population de notre enquête.

Dans la tranche basse, citons Tarascon (1 ETP pour 6 688 habitants), Villeneuve-Loubet (1 pour 7 052) et Vallauris (1 pour 6 122).

En revanche, Mouans-Sartoux et Berre-l'Étang se distinguent avec environ 1 ETP pour 855 habitants.

Surface (63 réponses)

La surface totale des bibliothèques de notre panel est de 120 450 m².

- 32 bibliothèques (soit 50 %) disposent de moins de 1 000 m² :
 - pour 14 d'entre elles, la population est comprise entre 10 et 12 000 hab,
 - pour 11, la population est comprise entre 12 et 20 000 hab,
 - pour 5, la population est comprise entre 20 et 40 000 hab,
 - pour 2, la population est comprise entre 40 et 50 000 hab.

18 bibliothèques disposent d'une surface comprise entre 1 000 et 2 000 m² :

- pour 3 d'entre elles, la population est comprise entre 10 000 et 12 000 hab,
- pour 6, la population est comprise entre 12 et 20 000 hab,
- pour 5, la population est comprise entre 20 et 40 000 hab,
- pour 4, la population est comprise entre 40 et 50 000 hab.

4 établissements disposent de plus de 3 000 m² :

- villes de 25 000 à 50 000 habitants.

5 établissements disposent d'une surface comprise entre 3 000 et 5 000 m² :

- villes de plus de 40 000 habitants.

Les 2 plus grands établissements disposent de plus de 10 000 m² :

- Marseille et Nice : population supérieure à 300 000 habitants.

Ont été écartés de ces calculs les EPCI du SAN Ouest Provence et de la CASA (leurs données n'étant pas comparables car intégrant alors des communes inférieures à 10 000 habitants).

La surface moyenne des bibliothèques de notre étude est de 0,04 m² par habitant. Elle répond aux critères de niveau 2 (cf. ci-dessus).

À signaler :

- La nouvelle médiathèque de Mouans-Sartoux (0,16 m² par habitant), la bibliothèque de Carros (0,15 m²) et Digne-les-Bains (0,11 m²).
- En revanche, les bibliothèques de Cagnes-sur-Mer, Vallauris et Villeneuve-Loubet sont en deçà des 0,008 m² par habitant.

Cependant, un ratio ETP/ Surface montre que les bibliothèques de Sanary-sur-Mer, Vallauris et Auriol, disposant de petites surfaces, se démarquent positivement avec 1 ETP pour 20 m² environ. Les bibliothèques de grande surface n'atteignent pas de tels ratios !

Ouverture (63 réponses)

La moyenne d'ouverture hebdomadaire des établissements de l'enquête est de 28 heures, avec une amplitude allant de 45 heures pour la bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence (qui a bénéficié du programme d'extension des horaires d'ouverture du ministère de la Culture et de la Communication) à 16 heures pour celle de Saint-Cyr-sur-Mer.

Soulignons la particularité de la BMVR de Nice qui est ouverte le dimanche de 13h à 18h d'octobre à juin.

Pour les établissements qui ont des annexes ou les bibliothèques intercommunales, nous avons choisi de ne prendre en compte que les horaires d'ouverture des centrales, qui sont les plus étendus :

- pour 59 % des bibliothèques, la tranche hebdomadaire se situe de 20 à 30 heures,
- pour 30 %, la tranche est de 30 à 40 heures,
- 3 bibliothèques ouvrent moins de 20 heures,
- et 4 plus de 40 heures.

Bibliobus/ médiabus (62 réponses) et annexes (64 réponses)

- 8 établissements disposent d'un bibliobus ou médiabus (Arles, Martigues, Aubagne, Nice, la CASA, Aix-en-Provence, Cannes et Le Cannet).

- 20 communes ont une ou plusieurs annexes ; Marseille (7), Nice (11), Cannes (4) et Grasse (4) en comptent le plus grand nombre.

Certaines villes disposent à la fois d'une ou plusieurs annexes et d'un médiabus : Le Cannet, Arles, Martigues, Antibes, Nice, Aix-en-Provence et Cannes.

Marseille et Toulon disposent de peu d'infrastructures compte tenu de l'étendue de leur territoire.

Inscrits (64 réponses)

417 408 personnes sont inscrites dans les bibliothèques de notre étude, soit environ 14 % de la population de ce territoire. Rappelons que les derniers chiffres nationaux (2008) avoisinent les 13 % pour les communes de plus de 10 000 habitants (chiffre en baisse en comparaison des années précédentes).

- les taux d'inscrits les plus bas sont : Vallauris (3,41 %), Toulon (3,81 %), Bollène (4,33 %), Mougins (5,34 %), Orange (5,47 %),

- à l'inverse les taux d'inscrits les plus hauts se trouvent à : Brignoles (59 %), Mouans-Sartoux (49 %), Châteauneuf-les-Martigues (46,80 %), Martigues (45,95 %) et Cavaillon (45,70 %) – ces chiffres ne prennent pas en compte l'activité des usagers. Les nouveaux établissements de Mouans-Sartoux (2011) et Châteauneuf-les-Martigues (2007) figurent dans cette catégorie.

Les EPCI affichent de bons taux (supérieurs à 30 %), hormis Draguignan (10,5 %) qui est en cours de construction.

Budget d'acquisition (2010) (63 réponses)

Le budget global d'acquisition de notre panel s'élève à 6 789 318 euros.

Les établissements ayant un budget restreint sont : Septèmes-les-Vallons (4 626 €), suivent les bibliothèques de Solliès-Pont, Auriol, Le Pontet, Pernes-les-Fontaines et Tarascon (avec un budget légèrement supérieur à 10 000 €). Les budgets les plus conséquents vont bien entendu aux plus grands établissements : 975 942 € pour Marseille, 880 658 € pour Nice, 426 708 € pour Toulon.

Cependant, au regard du nombre d'habitants, ce budget d'acquisition ne met pas en exergue les mêmes villes. Ainsi Marseille n'alloue-t-elle que 1,30 € par habitant, ce qui est bien en-dessous de la norme nationale (2 €) pour une bibliothèque de niveau 1. Pour leur part, Nice et Toulon sont au-delà de la norme avec environ 2,50 € par habitant.

Le ratio budget/habitant :

- inférieur à 1 € (la norme d'une bibliothèque de niveau 2 est de 1 €) : Septèmes-les-Vallons (0,44 €), Solliès-Pont (0,7 €), Vallauris (0,7 €), Le Pradet (0,72 €), Tarascon (0,8 €), Auriol (0,85 €), Le Cannet (0,9 €), Les Pennes-Mirabeau (0,99 €),
- proche de 1 € : Draguignan (1 €), Cagnes-sur-Mer (1,01 €), Bollène (1,04 €), Allauch (1,2 €).
- voire excellent : Sorgues (10,5 €) - création 2011 -, Carros (7,6 €), Cavaillon (6 €), Berre-l'Étang (5,47 €), Martigues (5,46 €).

La moyenne des établissements ayant répondu à cette question se situe à 2,24 €, ce qui est un très bon chiffre.

Fonds

La somme totale des documents présents dans les établissements de lecture publique de notre panel est de 7 555 624 :

- 6 bibliothèques ont moins de 20 000 documents,
- 16 entre 20 000 et 30 000,
- 12 entre 30 000 et 50 000,
- 10 entre 50 000 et 100 000,
- 12 entre 100 et 200 000,
- 3 plus de 600 000 (l'Alcazar est dotée de plus de 1 200 000 titres).

Toutes les bibliothèques enquêtées proposent des livres et des périodiques ; 86 % des livres audios ; 78 % des CD ; 72 % des DVD ; 47 % des CD ROM ; 39 % des livres d'artistes ; 31 % des VHS ; 30 % des partitions ; 9 % des vinyles ; 8 % des jeux et 6 % des livres numériques.

35 bibliothèques conservent des fonds patrimoniaux (62 réponses), soit 56,5 %.

22 bibliothèques participent au plan de conservation partagée jeunesse (63 %) et 7 au plan de conservation partagée des périodiques (20 %).

3 sont des bibliothèques classées : Marseille, Nice et Aix-en-Provence (Carpentras et Avignon n'étant pas intégrées à notre étude).



